

(1)

(N° 119.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 22 MARS 1888.

Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique
pour l'exercice 1888 (1).

AMENDEMENTS.

ART. 48. — *Traitement du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État.*

Porter à 1,186,200 francs le crédit prévu de 1,174,020 francs.

A. EEMAN.
JUSTIN VAN CLEEMPUTTE.
P. DE SMET DE NAEYER.
A. VERCRUYSE.

ART. 49. — *Matériel des Universités de l'Etat et de leurs dépendances, y compris les salles de clinique.*

Porter à 288,500 francs le crédit prévu de 278,500 francs.

A. EEMAN.
JUSTIN VAN CLEEMPUTTE.
P. DE SMET DE NAEYER.
A. VERCRUYSE.

1° Porter le crédit libellé à l'article 87 à la somme de 8,672,500 francs.

2° Intercaler après le libellé du littéra a :

a' « Subsidés extraordinaires aux communes » (charge temporaire)
275,000 francs.

JUSTIN VAN CLEEMPUTTE.
J. DE BURLET.
EUG. DUMONT.

BARON GEORGES SNOY.
ERNEST MELOT.

(1) Budget, n° 98, VI (session de 1886-1887).
Amendements du Gouvernement, n° 3, VI.
Rapport, n° 102.